

Gestion coordonnée de l'espace de stationnement public et privé

Denise Belloli, 17 août 2017

Sommaire

1. Rapide explication des termes
2. Pourquoi coordonner?
3. Pourquoi est-ce si difficile?
4. Comment cela peut réussir malgré tout...
5. Bref résumé
6. Questions?

Rapide explication des termes

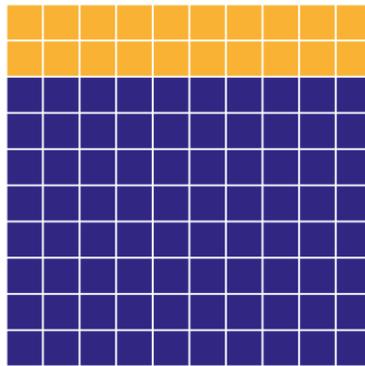
Typologie des groupes d'utilisateurs

		PROPRIÉTÉ	
		publique	privée
ACCESSIBILITÉ	publique	<p>En règle générale accessible librement, en tenant compte du régime de parcage en vigueur</p> <p>Répartition entre riverains (par ex. parcage longue durée) et clients (par ex. au centre ville)</p> <ul style="list-style-type: none"> - parkings - garages souterrains - parkings à ciel ouvert - parkings de regroupement - parcage au bord des routes 	<p>Les places de parc appartiennent à des privés et sont exploitées par des privés, mais servent cependant un intérêt public et sont accessibles au public</p> <ul style="list-style-type: none"> - magasins et commerces de détail - services (médecin, coiffeur, etc.)
	limitée	<p>Les places de parc appartiennent à des institutions publiques, servent un intérêt public et sont partiellement accessibles au public</p> <p>L'autorité publique a plus de possibilités d'influencer leur utilisation que pour celles qui sont en mains privées</p> <p>Le régime de parcage inclut souvent des autorisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - institutions administratives - écoles - installations sportives 	<p>Propriété privée, très peu de possibilités d'influence des pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - logements - entreprises - P+R des CFF

Source: Werkzeugkoffer öffentliche Parkierung in Gemeinden (www.mobilitaet-fuer-gemeinden.ch)

Pourquoi coordonner?

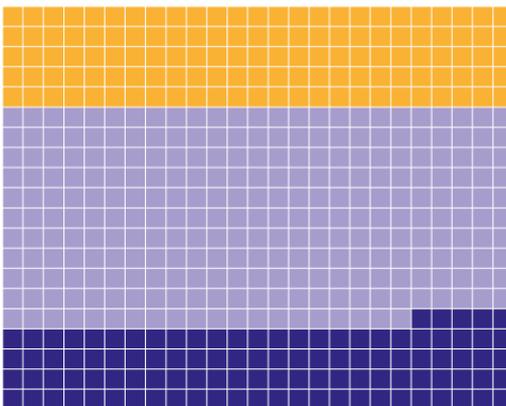
Ville de Berne (comparaison des villes pour la mobilité 2012)



1 carré = 1'000 places de parc

- environ 100'000 places de parc
- dont 80% sur terrain privé

Microrecensement mobilité et transports 2015:



1 carré = 10'000 employés

- 75% des employés disposent à leur lieu de travail d'une place de parc (privée)
- 21% payent quelque chose pour cela

Pourquoi coordonner? Mêmes conditions pour tous



Pourquoi coordonner? Eviter les effets de fuite

Carte de parcage riverains



Anwohnende sowie domizilierte Gewerbetreibende können für jeden auf ihren Namen und ihre Adresse immatrikulierten leichten Motorwagen eine Parkbewilligung für die Blaue Zone ihres Postleitzahlkreises beantragen.

Gebühren

CHF 300.- pro Jahr



Pourquoi coordonner?

Eviter les effets de fuite

- Si l'espace de stationnement public est payant, l'utilisateur «fuit» sur des places de parc privées
- Sanctionner les infractions est difficile et demande beaucoup d'efforts



Pourquoi coordonner?

Typologie des groupes d'utilisateurs

		PROPRIÉTÉ	
		publique	privée
ACCESSIBILITÉ	publique	<p>En règle générale accessible librement, en tenant compte du régime de parcage en vigueur</p> <p>Répartition entre riverains (par ex. parcage longue durée) et clients (par ex. au centre ville)</p> <ul style="list-style-type: none"> - parkings - garages souterrains - parkings à ciel ouvert - parkings de regroupement - parcage au bord des routes 	<p>Les places de parc appartiennent à des privés et sont exploitées par des privés, mais servent cependant un intérêt public et sont accessibles au public</p> <ul style="list-style-type: none"> - magasins et commerces de détail - services (médecin, coiffeur, etc.)
	limitée	<p>Les places de parc appartiennent à des institutions publiques, servent un intérêt public et sont partiellement accessibles au public</p> <p>L'autorité publique a plus de possibilités d'influencer leur utilisation que pour celles qui sont en mains privées</p> <p>Le régime de parcage inclut souvent des autorisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - institutions administratives - écoles - installations sportives 	<p>Propriété privée, très peu de possibilités d'influence des pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - logements - entreprises - P+R des CFF

Source: Werkzeugkoffer öffentliche Parkierung in Gemeinden (www.mobiltaet-fuer-gemeinden.ch)

Pourquoi coordonner?

La coordination est nécessaire dans tous les domaines:

- Places de parc riverains sur l'espace public avec places de parc riverains et employés privées
- Places de parc publiques au centre avec parkings clients des commerces (accessibles au public)
- Places de parc publiques près des écoles et des installations de loisirs avec places de parc privées pour clients, riverains et employés

Coordination de la gestion et du nombre!

Pourquoi est-ce si difficile?

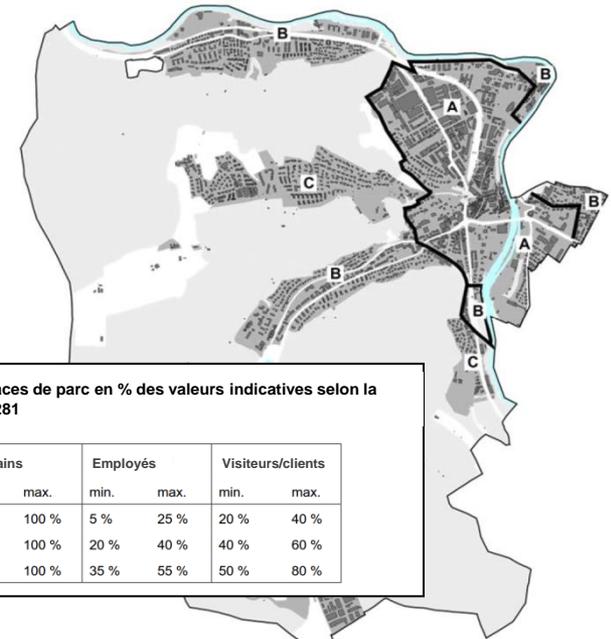
Parcage privé

Instruments:

- règlements
- plan d'affectation
- plans d'aménagement, plans de quartier

Autorité d'approbation:

- législatif
- canton



4 En cas de nouvelle implantation de places de travail à partir de 50 collaborateurs, un concept de mobilité doit être soumis à approbation. Il s'agit de montrer comment la part du trafic individuel motorisé peut être maintenue basse et l'offre de places de parc réduite autant que possible dans le sens des valeurs minimales selon annexe IV. A cette fin, une gestion monétaire des places de parc est à prévoir.

Source: BNO der Stadt Baden)

Pourquoi est-ce si difficile?

- Instruments différents, autorités d'approbation différentes
- «Ingérence» dans la propriété privée
- Complexe et émotionnel
- Procédures d'autorisation difficiles, avec issue incertaine
- La pression de la souffrance doit être visible et sensible

Comment cela peut réussir malgré tout...

L'exemple de Glaris

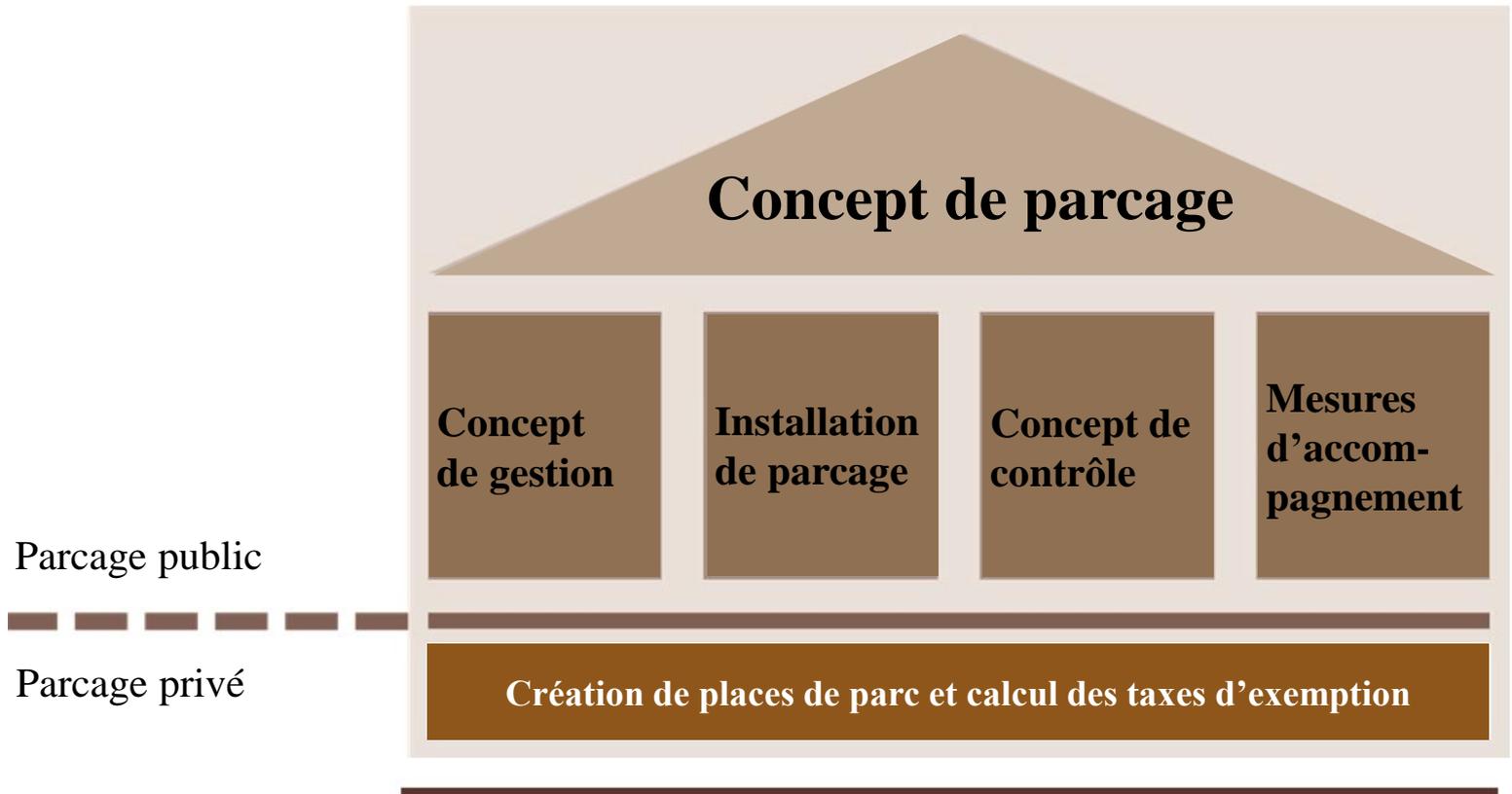
Coordination de l'obligation de mettre à disposition des places de parc avec la gestion des places de parc dans l'espace public

L'exemple de la commune de Glaris



Comment cela peut réussir malgré tout...

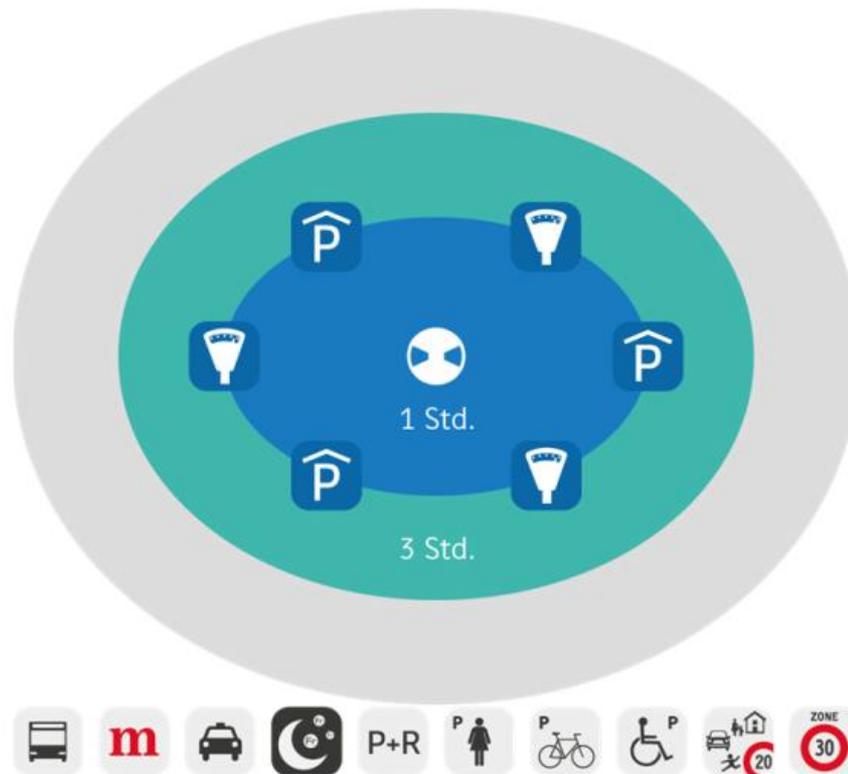
L'exemple de Glaris



Comment cela peut réussir malgré tout...

L'exemple de Glaris

Concept de gestion du parcage public,
y compris concept de contrôle

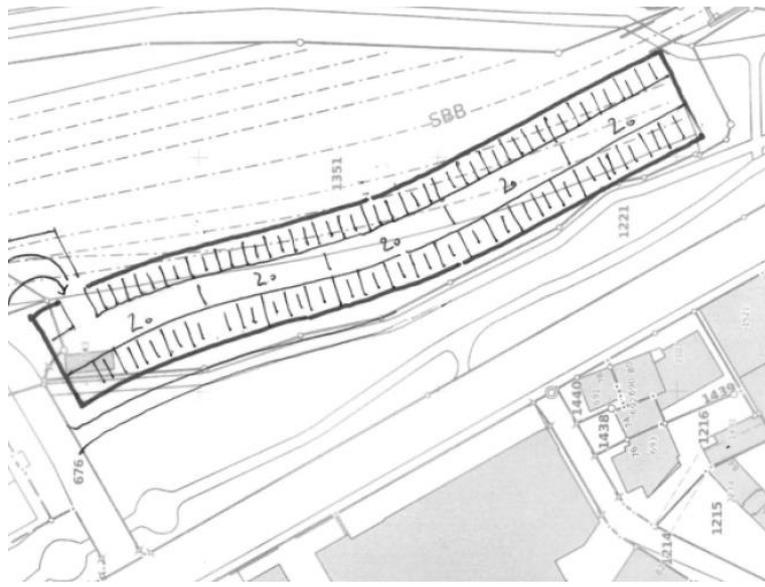


Comment cela peut réussir malgré tout...

L'exemple de Glaris

Nouvelles places de stationnement (création selon les possibilités)

- pour riverains
- pour employés
- en partie pour clients

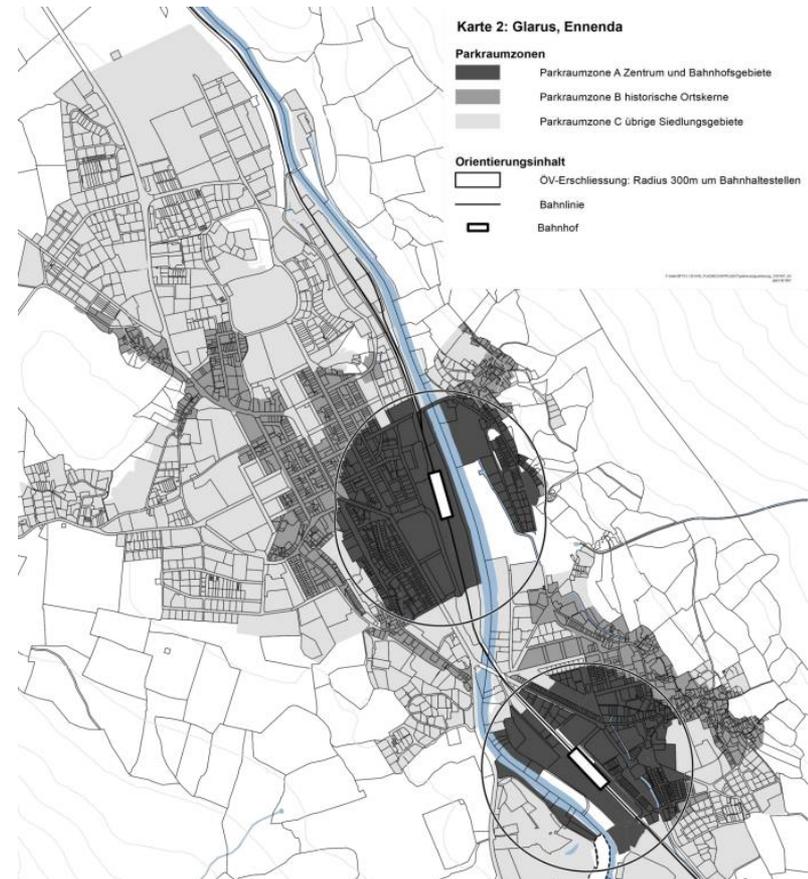


Comment cela peut réussir malgré tout...

L'exemple de Glaris

Règlement de l'obligation de mettre des places de parc à disposition

- besoin minimal et maximal
- périmètres de réduction (avant tout dans le centre)
- possibilité d'utilisation avec moins de voitures



⁴ Le nombre minimal exigé de places de parc obligatoires peut être encore réduit au cas par cas, pour autant qu'un concept de mobilité puisse prouver un besoin réduit et assurer sa pérennité durable par controlling.

Comment cela peut réussir malgré tout...

L'exemple de Bad Zurzach

**Coordination places de parc privées clients avec
parcage public dans les centres**

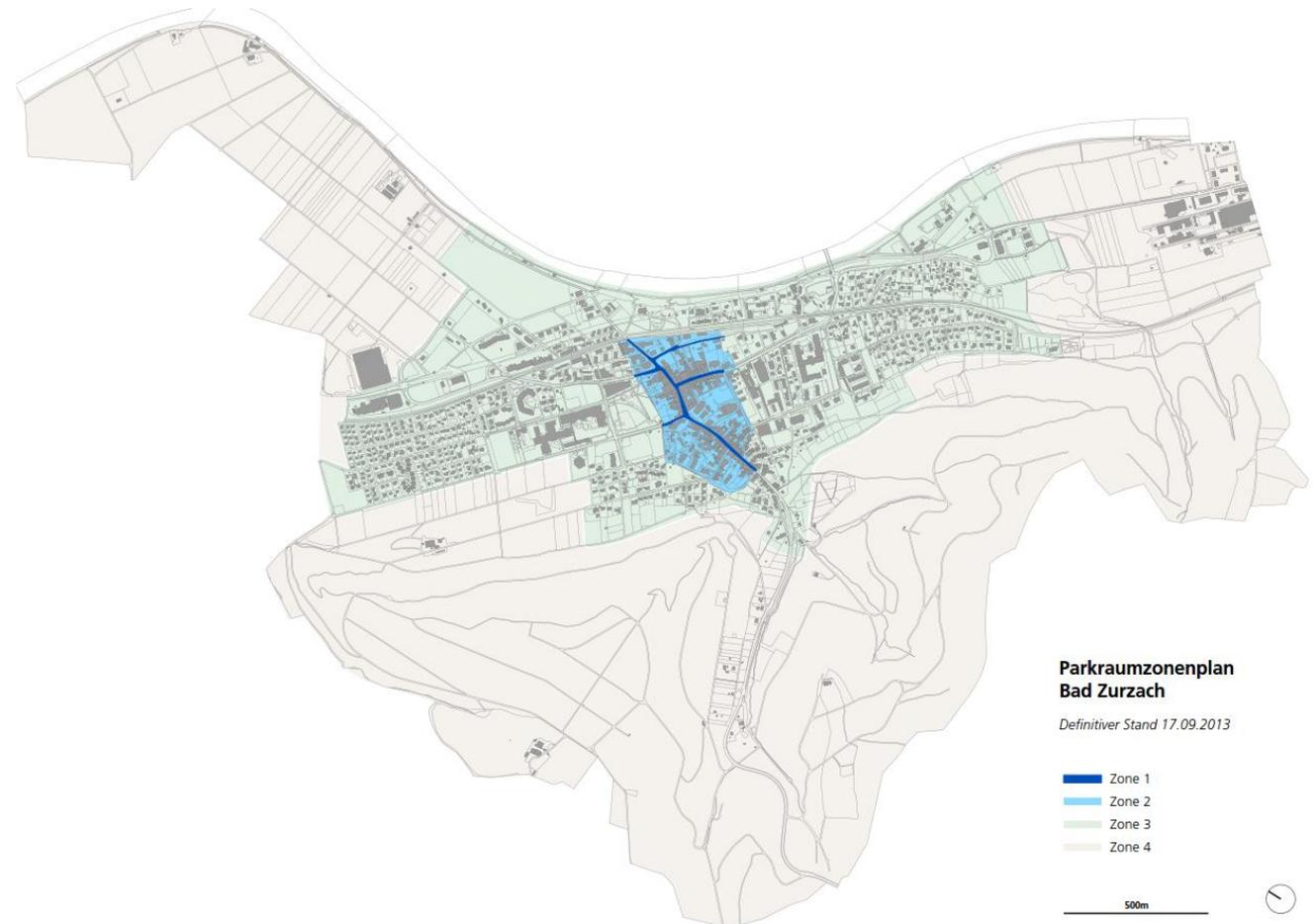
L'exemple de Bad Zurzach



Comment cela peut réussir malgré tout...

L'exemple de Bad Zurzach

Règlement de parcage avec inclusion de propriétaires privés



Comment cela peut réussir malgré tout...

L'exemple de Bad Zurzach

§ 12

Règles pour les
parkings en
propriété privée
accessibles au
public

1 Les propriétaires privés de grands parkings accessibles au public doivent établir une obligation de payer et fixer la durée maximale du parcage. Les prix ne doivent pas être fixés plus bas que les tarifs généralement valables dans la zone correspondante. Ils sont autorisés à rembourser tout ou partie du prix du parcage ainsi qu'à émettre de carte de parcage longue durée.

2 Les places de parc individuelles situées directement à côté des magasins, commerces et restaurants doivent être signalées par des plaques officielles, aux frais du propriétaire.

- Prise de contact avec les personnes touchées
- Soutien et conseil aux personnes touchées pour la mise en œuvre

Comment cela peut réussir malgré tout...

Plan d'aménagement Torfeld Sud

Coordination au niveau d'un secteur: prescriptions dans les plans d'aménagement et les plans de quartier

L'exemple du plan de quartier Torfeld Sud, Aarau



Comment cela peut réussir malgré tout...

Plan d'aménagement Torfeld Sud

Dispositions d'utilisation spéciales § 22

² Les places de parc pour les clientes, clients, visiteuses et visiteurs du centre commercial et pour les utilisations de sport et de loisirs intenses en trafic selon le § 30^{ter} al. 2 lit. b et c BNO doivent être exploitées avec des tarifs incitatifs ou un délai de carence; le Conseil municipal peut étendre le devoir d'exploiter en cas de besoin de places de parc pour d'autres utilisations, après autorisation. Le Conseil municipal examine périodiquement les tarifs du point de vue de leur effet incitatif et statue sur leur augmentation au plus tard lorsque le volume de trafic supportable pour l'environnement (7'700 passages quotidiens en moyenne annuelle) est dépassé; le Conseil municipal procède à des comptages périodiques; pour les entrées et les sorties des grands parkings, il peut ordonner la pose de dispositifs de comptage aux frais du maître d'ouvrage.

Bref résumé

Une gestion coordonnée de l'espace de stationnement public et privé: oui, absolument!

Coordination du nombre et gestion sont des tâches permanentes à tous les niveaux de planification

La gestion ne doit pas être uniquement monétaire

Il faut...

- une vision globale
- une discussion ouverte et transparente
- des personnes clés engagées

... et un travail de longue haleine

Questions?

